



DOSSIER INSCRIPTION SERVICES PERISCOLAIRES

CANTINE ET GARDERIE 2020-2021

N° ALLOCATAIRE CAF :

ELEVE

NOM :

PRENOM :

SEXE :

Né(e) le :

Lieu de naissance :

Inscription en classe de :

Niveau (maternelle) :

Assurance : N° police :

Compagnie :

J'autorise le fait que mon enfant soit photographié (e) ou filmé(e) dans le cadre des activités scolaires

RESPONSABLES LEGAUX

Responsable légal : Père - Tuteur

Nom :

Prénom

Né le

Lieu de naissance :

Adresse :

Facturer à cette adresse

Téléphone domicile :

Portable :

Email :

Téléphone professionnel:

Profession

Employeur :

Situation familiale :

Autorité parentale : Oui Non

Responsable légal : Mère- Tuteur

Nom :

Prénom :

Née le :

Lieu de naissance :

Adresse :

Facturer à cette adresse

Téléphone domicile :

Portable :

Email :

Téléphone professionnel :

Profession :

Employeur

Situation familiale :

Autorité parentale : Oui Non

MEDICAL

Personnes à contacter en cas d'urgence :

Père Mère Autre

Si autre : Nom :

Téléphone :

Nom :

Téléphone :

Nom :

Téléphone :

Pour toute allergie signalée, un plan d'accueil individualisé PAI devra être élaboré avec le médecin : le PAI est un préalable obligatoire à l'accueil de l'enfant à la cantine /garderie.

SORTIE

Personnes autorisées à prendre l'enfant à la sortie : une pièce d'identité pourra être demandée par l'agent communal en charge du service

Père Mère Autre

Si autre : Nom Prénom :
Adresse :
Code postal : Ville : Téléphone :
Divers :

Si autre : Nom Prénom :
Adresse :
Code postal : Ville : Téléphone :
Divers :

Si autre : Nom Prénom :
Adresse :
Code postal : Ville : Téléphone :
Divers :

AUTRES INFORMATIONS

Je soussigné, certifie
l'exactitude des renseignements communiqués et reconnait avoir reçu un exemplaire du règlement intérieur de la restauration scolaire et garderie.

Signature :

FEUILLE A RETOURNER COMPLETEE AVANT LE 30/06/2020

- La copie de l'assurance scolaire et extra-scolaire et/ou la copie de l'attestation de responsabilité civile pour l'enfant (si non prévue avec l'assurance extra-scolaire) seront à remettre à la rentrée de septembre.